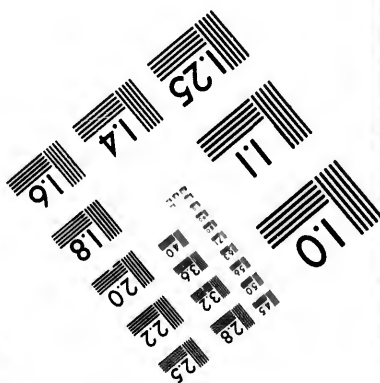
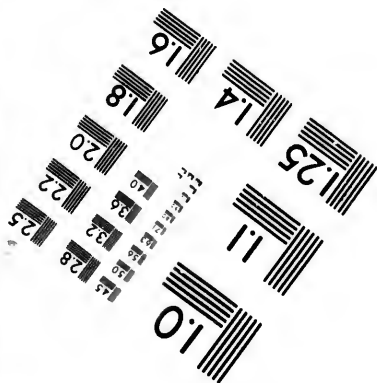
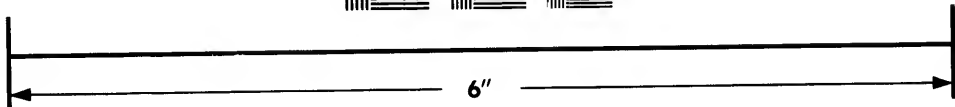
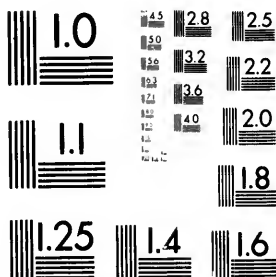


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25 28 25
32 22
20
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

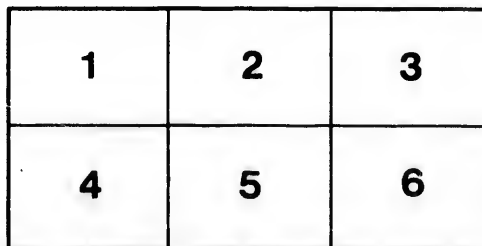
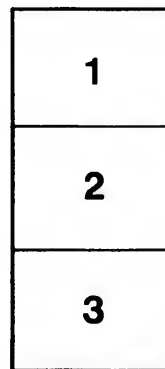
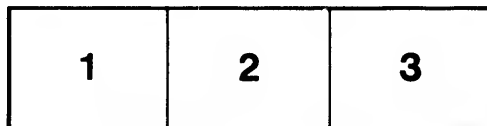
Metropolitan Toronto Library
Social Sciences Department

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Metropolitan Toronto Library
Social Sciences Department

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
diffier
une
page

rrata
to

pelure,
n à



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE HONORÉ MERCIER

CHEF D'OPPOSITION,

A la séance de l'Assemblée Législative de la province de
Québec, le 7 mai 1884.

Monsieur l'Orateur,

Je viens offrir quelques observations sur l'état des finances de la Province, et j'ose espérer qu'elles seront accueillies avec la bienveillance que mes collègues dans cette chambre ne m'ont jamais refusée et avec l'attention que l'importance du sujet exige.

Nous sommes arrivés à une époque de notre histoire financière où il n'est plus permis de se faire illusion; et il faudrait être complètement aveugle pour ne pas voir la triste réalité que nous avons sous les yeux.

L'an dernier, Monsieur, lorsque vous aviez l'administration de nos finances, vous nous disiez que la situation ÉTAIT TENDUE; cette année votre successeur laisse comprendre qu'ELLE EST DÉSESPÉRÉE ET DÉCLARE QU'IL FAUT CHOISIR ENTRE DEUX ALTERNATIVES: IMPOSER UNE TAXE DIRECTE OU RENVoyer LA MOITIÉ DE NOS EMPLOYÉS ET SUSPENDRE DES TRAVAUX PUBLICS DE PREMIÈRE NéCESSITÉ.

Examinons cette situation avec calme et sans esprit de parti afin de nous mettre en état de la juger avec intelligence et comme des hommes d'affaires.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans beaucoup de détails sur les questions de chiffres; ce serait inutile après l'exposé clair et lucide de mon ami, M. Shehyn qui, en traitant la question, avec l'autorité de sa grande expérience, nous a mis à même de bien saisir l'état de notre situation. Je félicite sincèrement le député de Québec de ce travail pratique et intéressant qu'il a soumis à la chambre et qui devra produire un grand effet sur l'esprit des hommes d'affaires.

L'EXPOSÉ ROBERTSON.

J'ai entendu d'abord, et j'ai lu ensuite, avec un sentiment difficile à définir, l'exposé fait l'autre jour par l'hon. Trésorier. Il a été clair sur certains points, mais très obscur sur certains autres; il m'a paru très sincère et très franc dans quelques parties de son discours; et dans d'autres il m'a semblé disposé à suivre les anciennes traditions des trésoriers conservateurs: admettre ce qui est évident; embrouiller davantage ce qui n'est pas déjà clair; et surtout donner pour l'avenir des surplus là où il n'y aura que des déficits.

A part ces défauts professionnels, l'exposé du trésorier contient des lacunes bien regrettables. Il ne dit pas un mot du fameux emprunt de trois millions et demi; ne le justifie pas et ne le condamne pas; n'en fait pas connaître les conditions, et nous ignorerions s'il a été négocié avec profit ou perte sans le travail que j'ai cru devoir m'imposer à cet égard et que je ferai connaître plus tard.

Quant à la remise des \$30,000 à MM. Forget & Cie., en violation du contrat, et des \$3,000 de M. de Molon à M. Senécal, en violation de la loi, M. Robertson garde un silence désespérant. Il en est de même des \$15,000 données à M. Dansereau en septembre 1883, pour acheter des livres en Europe et pour lesquelles nous n'avons reçu, jusqu'à présent, qu'une note non acquittée de £500 sterling; les livres représentant les \$15,000 étant aussi invisibles que les vertus politiques des chefs conservateurs. Du rapport final de la commis-

sion du service civil, dont les travaux nous ont déjà coûté au-delà de \$10,000, pas un mot; notre brave trésorier ignore l'existence de cette commission comme il semble maintenant disposé à ignorer l'administration du chemin de fer sur laquelle, l'an dernier, il avait une opinion si définie.

Je m'attendais aussi à avoir des informations sur les fameuses résolutions concernant les licences d'hôtel et autres à Montréal; et qu'on nous dirait pourquoi ce projet, destiné uniquement, nous disait-on, à favoriser la cause de la tempérance, a été abandonné d'une manière si subite et si extraordinaire. Les hauts dignitaires ecclésiastiques dont parlait l'honorable Procureur Général, l'autre soir, et qui insistaient, d'après lui, pour faire adopter la mesure, ont-ils changé d'opinion; ou bien les vues des hôteliers l'ont-elles emporté sur celles de ces hauts dignitaires?

Dans ma naïve crédulité, je m'étais imaginé aussi que le trésorier allait nous dire sur quelle classe d'employés et de travaux publics vont porter ces fameuses économies, faites sur papier; si les salaires des ministres vont être diminués en même temps que l'indemnité des députés et les émoluments des pères de famille qui sont dans les divers départements et qui paraissent destinés à payer seuls les extravagances de nos gouvernements.

Toutes ces espérances ont été déçues et notre curiosité n'a pas été satisfaite sur ces différents sujets d'importance majeure; et il est bien probable que la chambre n'en saura jamais plus que ce que je vais lui en dire.

DETTE PUBLIQUE.

Le Trésorier fixe le chiffre de notre dette consolidée, telle que constatée le 31 décembre 1883, à \$18,250,095.84; c'est \$2,302,222.50 de plus que le 30 juin 1883, si l'on en juge par l'état No. 3, à la page 12 des comptes publics de 1882-83, cette dette consolidée n'étant alors que de \$15,947,853.34.

Il appert par cet état que le 30 juin 1883, le trésor avait reçu \$1,116,500 sur l'emprunt de 1882; et comme le document, état des recettes et dépenses depuis le 1er juillet 1883 au 1er avril 1884, fait voir qu'entre ces deux dates il est entré en caisse \$2,363,033.34 sur ce même emprunt, nous devons en conclure que le 31 décembre 1883, les \$3,500,000

d'emprunts autorisés en 1882 et 1883, avaient été touchés intégralement. La différence de \$27,000 doit être la perte faite pour commission, timbre, etc.

C'est donc \$18,250,095.84 de dette consolidée que nous avons, c'est-à-dire de dette actuellement fixée par des débetures provinciales, négociées en Angleterre ou ailleurs, et dont les premières deviendront échues dans 20 ans. Mais ce n'est pas là tout ce que nous devons; et il reste malheureusement contre nous des réclamations pour plus de deux millions, et pour le paiement desquelles il nous faudra encore emprunter, c'est-à-dire augmenter le chiffre de notre dette consolidée.

Il importe de mettre ce point clairement devant le pays afin qu'il n'y ait pas de malentendus.

Constatons d'abord que le Trésorier nous a dit l'autre jour qu'il ne nous restait plus que \$1,500,000, sur ces \$3,500,000; c'est-à-dire que nous avons déjà absorbé, gloutons que nous sommes, \$2,000,000 sur cette somme énorme. A quoi? A couvrir nos déficits annuels et à payer le coût de travaux sur un chemin qui n'est plus à nous depuis deux ans.

Nous devons encore \$1,605,075.75 pour subsides à des compagnies de chemins de fer, cette somme devant être payée au fur et à mesure que les travaux seront faits.

Et nous n'avons plus que \$1,500,000 sur le dernier emprunt pour acquitter cette dette privilégiée, et au paiement de laquelle cet emprunt était surtout destiné, d'après les déclarations de M. Wurtele en 1882. Nous avons donc là un découvert réel, évident de \$105,075.75.

Voici maintenant la liste des réclamations non acquittées, mais admises par le trésorier :

1. Bal. sur construction du Palais Législatif.....	\$150,000
2. Bal. pour terrains sur chemin de fer Q. M. O. & O....	111,936
3. Emprunts temporaires.....	452,665

Total..... \$714,601
Ajoutez le découvert dans les subsides sur chemin de fer. 105,075

Et vous avez..... \$819,676 en sus de la balance qui nous reste sur l'emprunt.

Malheureusement ce ne sont là que les sommes admises par le trésorier!

et il y en a d'autres admises, n'en existant pas.

Nous avons encore que réclame le go 2. le déficit de l'an 977.40; 3. les \$ l'ameublement des statues de la façade, l'ornementation des dépenses acceptées par M. Wurtele le 1 page 169 des journaux législatives; 4. \$ dans les estimés de non soldés, achats et en sus des \$11,000; 5. Qué (environ); 6. \$500,000 et dont l'ité tout à l'heu

Tous ces montants total de \$2,625,000 \$819,676 de déficits réclamations admises la balance de \$1, sur l'emprunt, grand total de \$ tante et qu'il faut ou l'autre au moment.

Le trésorier a offert pour diminuer la balance, savoir :

1. En banque
2. Réclamation réal pour le pont
3. Réclamation sion du chemin
4. Prêts et b rêts dus par le d'Ontario sur écoles.....

Je ne crédits débetures pour Québec, parce que le coût.

J'ai déjà dit item de \$50,000

et il y en a d'autres qui, pour n'être pas admises, n'en existent pas moins.

Nous avons encore : 1. les \$389,551 que réclame le gouvernement fédéral ; 2. le déficit de l'année courante \$674,977.40 ; 3. les \$150,000 nécessaires à l'ameublement du palais législatif, aux statues de la façade, à l'appareil de chauffage, l'ornementation du terrain et autres dépenses accessoires mentionnées par M. Wurtele le 7 mars 1883, à la page 169 des journaux de l'assemblée législative ; 4. \$239,475.50 demandées dans les estimés de 84-85, pour comptes non soldés, achats de terrains, etc., etc., et en sus des \$111,936.36 ci-dessus mentionnées ; 5. Québec Central \$300,000 (environ) ; 6. \$50,000 pour frais probables des procès intentés pour la collection des taxes sur les corporations commerciales ; 7. \$21,653.13 déjà perçu de ces corporations et qu'il faudra rembourser si le jugement du Conseil privé est contre nous ; et 8, enfin le déficit de l'exercice de 1884-85 que j'estime à \$300,000 et dont je justifierai la probabilité tout à l'heure.

Tous ces montants réunis forment un total de \$2,625,656 ; et en y ajoutant les \$819,876 de déficit qu'il y a entre les réclamations admises par le trésorier et la balance de \$1,500,000 qui nous reste sur l'emprunt, et vous arrivez à un grand total de \$3,445,332, de dette flottante et qu'il faudra consolider un jour ou l'autre au moyen d'un nouvel emprunt.

Le trésorier a quelques montants à offrir pour diminuer cette dette flottante, savoir :

1. En banque.....	\$157,261
2. Réclamation contre Montréal pour le pont de Hull.....	50,000
3. Réclamation pour extension du chemin à Montréal....	74,567
4. Prêts et balance d'intérêts dus par le gouvernement d'Ontario sur le fonds des écoles.....	136,000
	<hr/>
	\$417,828

Je ne crédite pas les \$150,000 de débettes pour le palais de justice à Québec, parceque je n'en ai pas chargé le coût.

J'ai déjà dit, l'an dernier, que cet item de \$50,000 était contesté et que

Montréal refusait de le payer. Il suffit de rappeler mes paroles à cet égard :

"J'ai compté comme ressource les \$50,000 que Montréal a promis pour la construction du pont de Hull ; mais ce montant est pour le moins très-discutable, car, d'abord Montréal prétend qu'elle est libérée de cette obligation, comme elle l'est de la balance de la souscription du million et de plus le syndicat du Pacifique croit que cette somme lui appartient en vertu de la clause lère de son contrat avec le gouvernement. Or, je me demande ce que notre excellent trésorier pourra faire entre ces deux puissantes corporations ; s'il plaide avec elles, il court le risque de perdre et à tout événement de dépenser en frais une grande partie de ces \$50,000."

Mais, pour ne rien exagérer, déduisons ces \$417,828 en entier, ainsi que les \$819,877 réclamées par le gouvernement fédéral, afin de ne pas être accusé de les admettre, et nous arrivons au résultat suivant :

Total dette flottante	\$ 3,415,332
Moins les deux items ci-dessus.....	1,237,505
	<hr/>
Balance.....	\$ 2,207,827
Dette considérée.....	18,255,095
	<hr/>
Grand total.....	\$20,462,922

Il peut y avoir quelque chose à retrancher ou à ajouter à ces chiffres ; mais le résultat final ne peut être changé notablement, je le crains bien sincèrement.

Nous avons à opposer à cette large dette les \$7,600,000 représentant le prix de vente du chemin de fer ; mais c'est un actif réalisable, mais non réalisé, et avant de le créditer définitivement, il faut le retirer. Et la déduction anticipée que le gouvernement en fait n'est pas d'accord avec les règles ordinaires de la comptabilité.

Ainsi il est évident qu'il faudra faire un nouvel emprunt ; c'est triste à dire, mais c'est malheureusement trop vrai.

Et pourtant la plus grande partie de ces montants qui forment notre dette flottante devait être acquittée par cet emprunt. La promesse en a été faite solennellement par M. Wurtele, et M. Chapleau en 1882, et par M. Wurtele et M. Mousseau, en 1883.

Et pourtant la vente du chemin de fer devait mettre fin aux déficits et aux emprunts ! et malgré cela nous avons accumulé depuis le 4 mars 1882, (date des contrats), des déficits au montant de près d'un million et demi ; nous avons emprunté \$3,500,000 et il nous reste une dette flottante de plus de deux millions !

Le pays va-t-il longtemps encore tolérer un pareil système ?

Les \$3,500,000 devaient solder totalement notre dette flottante disait l'ex-trésorier le 16 février 1883. Voici ces paroles :

“ L'augmentation de la dette flottante et le temps rapproché dans lequel elle devra se solder, m'obligent de proposer que le chiffre de l'emprunt de 1882 soit porté de \$3,000,000 à \$3,500,000. La différence de \$181,549.93 entre le chiffre de la dette flottante et celui de l'emprunt augmenté, sera comblée par les deux contributions de la cité de Montréal que j'ai déjà mentionnées, et par une partie des deniers que nous recevrons du gouvernement fédéral par le règlement des comptes courants. ” (Discours sur le Budget, page 8.)

Et quand le trésorier mit cet emprunt sur le marché anglais en 1883, il fit publier dans les journaux de la métropole un avis officiel sous sa signature et que j'ai fait mettre devant la chambre, qui accentue davantage la position. Cet avis donne les montants principaux de la dette flottante que cet emprunt était destiné à acquitter. Les voici :

Pour engagements relatifs à la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. \$1,740,000 ; balance du coût de construction des édifices parlementaires \$300,000 et les subsides aux chemins de fer \$1,726,000 formant un total de \$3,500,000.

Mais il y a plus que cela : cet emprunt ne devait pas être fait sitôt, d'après les promesses du gouvernement, et aujourd'hui il est non-seulement réalisé, mais aussi il est tout dépensé, moins \$1,500,000.

Voici comment s'exprimait l'ex-trésorier, le 27 mars 1883 (Hansard p. 1239.) :

“ L'honorable député de Québec-Ouest ne voudrait pas voir cet emprunt négocié immédiatement. Je répondrai à l'honorable représentant que ce n'est pas l'intention du gouvernement de prélever de suite l'emprunt proposé..... ”

Malgré ces promesses, tout l'emprunt est négocié ; deux millions en sont dépensés et il nous reste une dette flottante énorme.

DEFICITS.

Je serai bref sur le sujet des déficits ; mon ami le député de Québec-Est les a fait connaître avec tant de clarté, qu'il serait présomptueux de ma part de vouloir compléter les renseignements qu'il nous a donnés à cet égard.

Quelques chiffres seulement, pour appuyer mes assertions de tout à l'heure, suffiront.

EXERCICE 1882-83.

J'avais prévu l'an dernier, pour l'exercice 1882-83, un déficit de \$465,152, et l'hon. M. Wurtele ne l'avait porté qu'à \$28,817.09 (Budget, discours p. 17.)

L'autre jour l'hon. M. Robertson affirmait qu'il est au moins de \$300,000, en prenant le côté le plus favorable.

Mais l'hon. Trésorier me permettra bien de lui dire que ce langage vague et incertain est pour le moins étrange.

Il nous devait la vérité et toute la vérité ; et c'est regrettable qu'il ait voulu la cacher. Les comptes de l'exercice de 1882-83 sont balancés, certifiés et clos.

Le Trésorier a tous les renseignements désirés, et il ne lui est pas permis d'en ignorer la balance. Comment peut-il parler d'un surplus pour l'an prochain, quand les opérations de cet exercice dépendent d'une foule d'éventualités, dont l'avenir seul a le secret, s'il n'est pas capable de faire connaître le résultat certain des opérations d'un exercice qui est clos, et dont les comptes sont devant la chambre, avec les garanties d'exactitude que le passé donne ?

C'est tout simplement ridicule d'entendre le trésorier nous donner jusqu'aux centins du surplus improbable de l'exercice prochain, et hésiter entre \$300,000 ou \$500,000 sur le déficit certain d'un exercice clos et soldé.

Cette expression : au moins \$300,000 me justifie de conclure que le trésorier n'a pas voulu me donner complètement raison, et qu'il s'est contenté de nous dire que votre chiffre de \$28,817.09 ne pouvait tenir devant la réalité qui était d'au moins \$300,000.

Dans les circonstances j'ai raison de maintenir ce déficit à \$400,000.

EXERCICE

Parlant de cet M. Robertson a le déficit serait probable que celui de 1884 (p. 36 de Budget) :

“ La recette prochain donne la dépense ordinaire à \$2,951,127, ce qui plus de \$3,184.8 Hélas ! que nos prévisions !

Le 31 décembre encore à payer, l'exercice, les revenus de recettes que \$1,736,353, l'excédent de \$357,250 Vous estimiez la balance à..... Et le 1er avril elle de.....

Différence

Vous portiez et votre succès sur ce chiffre d'évidence que je mon estimation porte à \$674.9 des chiffres qui et que s'il y a mauvais côté l'estimation de sante et que suppléer par u

EXE

Le trésorier exercice un succès est superbe ;

EXERCICE 1883-84.

Parlant de cet exercice l'honorable M. Robertson a dit l'autre jour que le déficit serait beaucoup plus considérable que celui de l'an dernier.

Vous disiez, Monsieur, en février 1884 (p. 36 de votre discours sur le Budget) :

“ La recette prévue de l'exercice prochain donne un total de \$2,954,612 et la dépense ordinaire projetée se monte à \$2,951,127, ce qui laisse un petit surplus de \$3,484.81. ”

Hélas ! que nous sommes loin de ces prévisions !

Le 31 décembre dernier nous avions encore à payer, pour dépenses du présent exercice, \$2,113,611 et nous n'avions de recettes possibles à recevoir que \$1,736,353, ce qui fait une différence de \$357,258.

Vous estimiez la recette ordinaire à.....	\$2,954,612
Et le 1er avril elle n'était que de.....	2,280,268

Différence.....	\$674,344
-----------------	-----------

Vous portiez la dépense à \$2,951,127 et votre successeur dit qu'elle va dépasser ce chiffre de \$317,000. Il est donc évident que je suis raisonnable dans mon estimation du déficit quand je le porte à \$674,977.40, qui est la balance des chiffres que je viens de soumettre ; et que s'il y a un écart ce sera du mauvais côté pour la province, puisque l'estimation de la dépense est insuffisante et que l'on nous demande d'y suppléer par un vote de \$317,000.

EXERCICE 1883-84.

Le trésorier nous promet pour cet exercice un surplus de \$151,476.66. Il est superbe ; et fait peu d'honneur à

notre intelligence s'il nous croit de force à avaler cette mauvaise plaisanterie. Le déficit excédera \$300,000 malgré les \$247,166 que nous espérons d'Ottawa, en sus du subside ordinaire.

J'appliquerai à l'hon. M. Robertson les paroles qu'il vous adressait l'an dernier, M. l'Orateur :

“ Maintenant, il m'est impossible de comprendre comment on peut faire un surplus de \$340,000 et aude-là avec ces données..... Il est possible que je sois dans l'erreur, n'ayant pas l'honneur de posséder le titre de docteur en droit qu'a l'honorable trésorier. Je ne sais si ce titre inclut aussi celui de docteur en finances, et il peut se faire que l'absence d'un tel titre soit la cause qui me fait différer d'opinion avec mon honorable ami. (rires) (*Vide* Hansard 83 p. 730).

Mon excellent ami, le député de Sherbrooke, est évidemment devenu docteur en finances, car il est en train de vous rendre des points, M. l'Orateur ; et si on le laisse faire il est capable de changer en surplus, les déficits accumulés depuis 1875.

Mais prenons les chiffres du Trésorier, et essayons de trouver la balance des opérations de l'an prochain.— Ne rêvons pas ; mais comptons.

Il estime les recettes à un endroit à \$3,112,022.00 et à un autre à \$3,162,022.80 ; et les dépenses ordinaires à \$3,010,546.14, déduction faite de \$394,475.50 pour chemins de fer et \$110,000 pour achats de terrain sur le Q. M. O. & O.

Vérifions d'abord les recettes, pour voir s'il faut compter sur \$3,162,022.80 ou seulement sur \$3,112,022.80. Dans nos embarras actuels \$50,000 constituent une somme qu'il ne faut pas laisser perdre.

Voici les chiffres donnés en détail ; comparés avec ce que nous avons reçu à ce jour pour l'exercice courant :

84-85	83-84	Différence.
Allocation ordinaire du gouvernement fédéral pour frais d'administration et intérêts sur dépôts.....	\$1,014,712 12	
Subside en vertu de la loi fédérale de 1884.....	127,460 68	
Intérêt sur subvention pour le chemin de fer Q. M. O. et O.....	119,700 00	
	<u>\$1,261,872 80</u>	
	1,014,712 00	247,160 00
Int. fonds d'écoles.....	30,000	25,000 00
Terres.....	600,000	500,540 00
Licences.....	225,000	42,445 00
		182,555 00
Le montant des revenus du département de l'administration de la justice, est évalué à \$227,900, et se répartit comme suit :		
Timbres (loi).....	170,000	
" (enregistrement).....	16,000	
Honoraires.....	6,500	
Fonds des bâties et jurés.....	14,000	
Entretien des prisonniers.....	8,000	
Maison de correction, Montréal.....	5,000	
Gardes aux prisons.....	2,400	
Amendes.....	1,000	
Palais de justice, Montréal.....	5,000	
	<u>\$ 227,900</u>	
	174,065 00	53,835 00
Contributions des fonctionnaires publics.....	\$ 6,000	
Honoraires pour renouvellement d'hypothèques.....	1,000	
	<u>7,000 00</u>	
	5,438 00	1,562 00
Législation--Honoraires pour pour bills privés et vente des statuts.....	5,000	
Gazette Officielle.....	17,750	
	<u>12,493 00</u>	
		5,257 00
ASILES D'ALIENES.		
Payé par les municipalités et les patients.....	14,000	
Loyer d'édifices publics publics.....	1,000	
Revenu casuel.....	2,000	
Contributions au fonds de retraite.....	6,000	
Intérêts sur dépôts, etc.....	75,000	
Prêts aux incendies de Québec.....	1,000	
	<u>85,000</u>	
	2,338 00	11,662 00
	1,313 00	
	596 60	1,404 00
	4,203 00	
	56,840 00	18,160 00
	140 00	860 00
	<u>\$2,473,522</u>	
A reporter.....	1,900,478	626,915

Rapporté.

Intérêts sur le prix du chemin de fer et O.....

Fonds d'emprunt Remboursement — Beauport.....

Remboursement — Jean de Dieu.....

Débitures Palais de Québec.....

Total

Comme on le voit \$3,112,022 et non que donné d'abord son prétendu surp donc à \$101,000

Ainsi, voilà une pour l'année proc élevée que le ré de l'année couran additionnel du \$247,160; \$182,5 \$99,460 pour les c'est-à-dire \$529 prêt à admettre plus je n'en don

Toutefois, pou tons \$600,000 en le reste, et no déficit de \$231,0

D'ailleurs, po fait-il illusion à les terres de la \$807,911 et les li Robertson adm chain que \$600 \$225,000 pour pourrait-il avoir te de \$3,112,022 près de \$300,0 chapitres seule que \$2,828,163 Ce chiffre est p nous espérons quant, ce serait dence que d'es stances, nos re nous avons eu

Le subside :

84-85	83-84	Différence.	
Rapporté.....	\$2,473,522	1,900,478	626,915
Intérêts sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O.....	380,000	374,532 00	5,468 00
Fonds d'emprunt municipal.....	100,000	5,258 00	94,742 00
Remboursement — Asile de Beauport.....	4,000		
Remboursement — Asile St. Jean de Dieu.....	4,500		
	8,500		
Débitures Palais de justice de Québec.....	150,000		
Total.....	\$ 3,112,022 2,280,268	\$2,280,268 00	\$727,125 00
	\$ 831,754		

Comme on le voit la recette est de \$3,112,022 et non de \$3,162,021, telle que donné d'abord par le trésorier ; et son prétendu surplus de \$161,000 tombe donc à \$101,000

Ainsi, voilà une estimation de recettes pour l'année prochaine de \$831,755 plus élevée que le résultat des neuf mois de l'année courante. Il y a le subside additionnel du gouvernement fédéral, \$247,160 ; \$182,555 pour les licences, et \$99,460 pour les terres de la couronne, c'est-à-dire \$529,175 que je suis bien prêt à admettre ; mais le reste du surplus je n'en donnerais pas grand chose.

Toutefois, pour ne rien exagérer, mettons \$600,000 en tout, ou \$71,000 pour le reste, et nous aurons toujours un déficit de \$231,000 sous ce chapitre.

D'ailleurs, pourquoi le trésorier se fait-il illusion à ce point là ? En 1882-83, les terres de la couronne ont donné \$807,911 et les licences \$298,931 ; et M. Robertson admet qu'il n'aura l'an prochain que \$600,000 pour les terres et \$225,000 pour les licences ; comment pourrait-il avoir l'an prochain une recette de \$3,112,022, quand, en 1882-83, avec près de \$300,000 de plus dans deux chapitres seulement, nous n'avons eu que \$2,828,163 ou \$280,000 de moins ? Ce chiffre est plus élevé que celui que nous espérons d'Ottawa ; et, par conséquent, ce serait commettre une imprudence que d'estimer, dans les circonstances, nos recettes à plus que ce que nous avons eu l'an dernier.

Le subside additionnel que le tréso-

rier espère recevoir d'Ottawa, remplacera peut-être, mais ce n'est pas sûr, le déficit qu'il y aura dans les terres et les licences, mais c'est tout ce que nous pouvons espérer.

Quant aux dépenses, elles ont été l'an dernier, de \$3,167,628.14 ; et le trésorier les porte, pour l'an prochain, à \$3,010,546.14, en en retranchant \$504,475.50 pour travaux à être payés à même la balance de l'emprunt. Ce serait donc un déficit apparent de \$182,383, en prenant, ce qui est exagéré, les recettes de 1882-83, comme point de comparaison.

Cependant il ne faut pas oublier que le trésorier déclare que le service de la dette sera, durant l'exercice 1884-85 de \$161,993.43 plus élevé que durant l'exercice 1882-83, et de \$63,904.12 plus élevé que durant l'exercice courant. Ce fait diminue les chances qu'il pourrait y avoir de ramener les dépenses au chiffre proposé.

Quant aux économies qui nous sont promises elles doivent porter principalement sur les services suivants : législation, gouvernement civil, justice, charités et charges sur le revenu. J'approuve, sur certains détails, l'intention du trésorier ; mais je crains qu'il ne puisse la mettre à exécution. Il ne nous fournit aucune information sur ces économies, et se contente de les donner en gros ; il ne propose aucune mesure tendant à modifier l'état de choses actuel et à mettre fin au système qui prévaut depuis des années. Il ne nous dit pas

qu'il va diminuer les salaires ou le nombre des employés ; et conséquemment il se propose de marcher à tâton. Ce n'est pas là agir d'une manière rationnelle et intelligente.

Quand un homme veut diminuer ses dépenses, il ne se contente pas de dire : " Je vais dépenser moins ; " mais il réduit le nombre de ses serviteurs, les salaires qu'il leur donne, diminue ses dépenses de table, d'habillement, etc., etc., calcule le tout, fait l'addition, et alors il sait quelle économie il peut espérer.

S'il se contente de dire : " Je veux dépenser \$ 1000 de moins cette année " ; et qu'il garde le même nombre de serviteurs, leur donne les mêmes salaires, et fait les mêmes dépenses de table, il est sûr d'arriver, à la fin de l'année au même résultat que l'année précédente.

Prenez l'item de la législation comme exemple. Le chiffre proposé est de \$145,432 ; or il était de \$200,420 en 1876 ; de \$167,969 en 1877 ; de \$185,719 en 1880 et de \$202,100 en 1881. Je ne parle pas de 1878 car il y eut, cette année-là deux sessions ; ni de 1879, car la session a duré près de quatre mois. Mais franchement ça me paraît une tentative ridicule que de chercher à ramener le coût des dépenses de législation au-dessous de ce qu'il était il y a huit ans, sans faire un changement radical dans le système accepté depuis des années, sans briser avec les mauvaises traditions du passé.

Pour le chapitre du gouvernement civil on demande \$185,750, juste le chiffre dépensé en 1880, savoir \$185,719, alors que les ministres n'avaient que \$3,000 et les députés-ministres \$2,000. Le premier ministre reçoit aujourd'hui \$5,000 et ses collègues \$4,000 ; quant aux députés-ministres ils ont \$2,400. Or comme aucune mesure n'est proposée à l'effet de changer ces conditions, j'en conclus qu'elles ne le seront pas. Comment alors, avec des salaires plus élevés qu'en 1880, et un plus grand nombre d'employés, peut-on sérieusement espérer un résultat plus favorable ? La chose me paraît tellement ridicule qu'il suffit de l'indiquer pour faire condamner les prétentions du trésorier.

Il en est de même de toutes les autres économies, à part celle relative aux charités ; celle-ci est faite sur une base visible, 20 pour cent sur les allocations ordinaires. Pour nos belles institutions religieuses qui ont fait et font encore

tant de bien, le trésorier ne manquera pas son coup ; il est sûr de son fait et se montre brutalement pratique à leur égard.

Remarquons que M. Mousseau n'avait projeté qu'une déduction de 10 pour cent sur les octrois ordinaires à ces institutions ; le gouvernement actuel double le sacrifice et propose de leur ôter 20 pour cent. Combien leur ôtera-t-il l'an prochain ? Si on veut enlever totalement ces allocations, qu'on le dise donc franchement ; et alors ces institutions sauront ce que l'avenir leur ménage.

C'est \$10,536.00, qu'on ôte d'un seul coup à la charité publique. Qui auraient cru, il y a quelques années, que les religieuses seraient les premières victimes des extravagances des conservateurs !

Tout le système du trésorier tombe de lui-même ; il ne peut subir l'examen le plus superficiel et il est inutile de s'y arrêter davantage.

On sait à quel résultat ont abouti toutes les promesses d'économie de l'an dernier. On a destitué quelques employés et on en a repris d'autres, quand on ne reprenait pas les mêmes ; ceux qui étaient permanents sont devenus surnuméraires et *vice versa* ; et à l'heure qu'il est vous avez plus d'employés que jamais.

On a voté l'an dernier \$216,000 pour le service civil de l'exercice courant ; c'était le chiffre le plus haut depuis 1857 et on n'en a pas eu assez ; on demande encore \$1,355.

Et le trésorier qui veut nous prêcher l'économie est là depuis janvier, c'est-à-dire qu'il contrôle les dépenses de six mois sur douze et il vient demander \$317,719 pour finir l'année en sus de ce que nous avons voté à la dernière session.

Il avait une belle occasion de nous prouver qu'il était sincère ; c'était d'arrêter les dépenses de suite. Mais sûrement, en permettant à ses collègues d'aller au-delà de l'autorisation législative, pour un montant aussi élevé, il ne s'est pas mis dans une position favorable et propre à nous inspirer de la confiance.

Avouons le : c'est le système qui est mauvais ; et tant qu'il ne sera pas changé, tant que notre rouage de gouvernement ne sera pas simplifié, nous ne ferons pas de progrès et n'arriverons toujours qu'au même résultat. Les mêmes causes, agissant dans les mêmes

circonstances, produisent les mêmes effets. Comme les causes, si nous avons des effets différents.

RECHERCHON

Il faut donc reconnaître ces embarras financiers avec tant de sagesse, ni prudence, ni cette cause pour nous.

L'honorable M. L. vendredi dernier, s'occupera de connaître qui avaient fait le mal à le guérir ; c'est rare, mais c'est très juste dans la circonstance, nous pouvons oublier, bonne volonté, M. L. bertson qui a admis le 29 octobre 1878, et que ce n'est sa faute s'il a été depuis janvier 1880 que d'ailleurs nos collègues actuels responsables des mises durant cette tenu éloigné du constances qu'elles.

Ces raisons suffisent pour que le trésorier aimerait ramener sur le passé et tout sans en rechercher être indulgent, l'unique déficit ment responsable et qu'il porte à mais cette incertitude sans doute offre vos amis dans ce engager à ne pas tout, à l'égard, savoir \$483-117, \$442,130, dont est directement.

Il y a un n'empêchée, et ils ont bien l'apparence c'est la nécessité de ses collègues, Lynch, en conséquence de M. L. lité où il est de deux années, ner, sans s'immiscer, sans s'immiscer, sans s'immiscer.

circonstances, produisent toujours les mêmes effets. Commençons par changer les causes, si nous voulons avoir des effets différents.

RECHERCHONS LA CAUSE.

Il faut donc rechercher la cause de ces embarras financiers qui nous alarment avec tant de raison ; et ce ne serait ni sage, ni prudent que d'ignorer cette cause pour ne voir que l'effet.

L'honorable M. Robertson nous a dit, vendredi dernier, qu'il fallait moins s'occuper de connaître les noms de ceux qui avaient fait le mal que de travailler à le guérir ; c'est juste en thèse générale, mais c'est trop intéressé pour être juste dans la circonstance. Car nous ne pouvons oublier, malgré toute notre bonne volonté, que c'est lui M. Robertson qui a administré nos provinces du 29 octobre 1879 au mois de janvier 1882, et que ce n'est pas tout à fait de sa faute s'il a cessé de les administrer depuis janvier 1882 à janvier 1884 ; et que d'ailleurs son parti et deux de ses collègues actuels sont personnellement responsables des fautes graves commises durant cet intervalle où il a été tenu éloigné du trésor à raison de circonstances qui n'ont jamais été expliquées.

Ces raisons suffiront pour faire comprendre pourquoi notre excellent trésorier aimerait nous voir jeter un voile sur le passé et travailler à guérir le mal sans en rechercher l'auteur. Il veut bien être indulgent, Monsieur l'Orateur, pour l'unique déficit dont vous êtes entièrement responsable, celui de 1882-1883, et qu'il porte à \$300,000 ou \$500,000 ; mais cette indulgence intéressée est sans doute offerte complaisamment à vos amis dans cette chambre afin de les engager à ne pas être trop sévère à leur tour, à l'égard des déficits de 1879-1880, savoir \$483-117 ; et de 1880-81, savoir \$442,139, dont lui, l'hon. M. Robertson, est directement responsable.

Il y a un motif à cette indulgence empressée, et les gens intelligents sauront bien l'apprécier à sa juste valeur : c'est la nécessité de condamner deux de ses collègues, Messrs. Blanchet, Lynch, en condamnant la politique ruineuse de M. Mousseau ; et l'impossibilité où il est de parler des déficits des deux années que je viens de mentionner, sans s'incriminer lui-même et incriminer en même temps trois de ses

collègues actuels : Messrs. Ross, Flynn et Lynch, qui ont tous leur part légitime de responsabilité à cet égard.

Soyons de bon compte ; et si ces messieurs qui ont gouverné depuis 1879 sont disposés à se pardonner leurs fautes mutuelles, afin de justifier leur étrange association, et de ne pas blesser les justes susceptibilités des divers groupes de leurs amis, nous ne sommes pas obligés, nous de ce côté-ci de la Chambre, de devenir les dupes de ce système immoral de pardon illicite ; et nous ne reconnaissons pas au député de Sherbrooke, tout vertueux que nous voulons bien le supposer, le pouvoir de proclamer ce nouveau jubilé dans lequel il voudrait complaisamment effacer les nombreuses fautes de ses amis.

Que ces Messieurs se donnent une absolution générale, si ça les amuse ; mais qu'ils sachent que le pays ne la leur accordera pas aussi facilement : il exigera une véritable contrition et un ferme propos inébranlable, et leur imposera une pénitence suffisante, par la perte du pouvoir, seule punition qui puisse leur être sensible.

HIER ET AUJOURD'HUI.

Il est étonnant de voir combien la possession du trésor modifie les vues du député de Sherbrooke. Autant il est clairvoyant pour découvrir les déficits de ses prédécesseurs, autant il est aveugle pour ne pas voir ceux que son administration future nous ménage.

Aujourd'hui, il découvre bien l'unique déficit, dont vous êtes le père, M. l'Orateur, mais ses yeux se ferment de suite pour ne pas voir celui qu'il va mettre au monde l'an prochain. Avouons, monsieur, que sous ce rapport il vous ressemble quelque peu, et que vous appartenez bien tous deux à la même école. Comme vous, il fait des surplus avec des déficits, mais se montre moins réservé que vous. L'an dernier, parlant des opérations de l'année courante, qui, d'après M. Robertson, va se solder par un déficit plus considérable que celui de 1882-83, vous disiez qu'il y aurait un PETIT SURPLUS (vous étiez modeste) de \$3,484.81 ; et lui, parlant de l'exercice prochain, qui se soldera par un déficit de plus de \$200,000, malgré les \$247,160 que nous promet le gouvernement fédéral, il nous garantissent un surplus d'au moins \$151,476, qu'il lui faut maintenant réduire à \$101,000.

Je respecte trop l'honorable M. Robertson pour dire qu'il ne croit pas à cette promesse imprudente ; je le pense aussi sincère qu'en 1880 et 1881, mais pas plus adroit que quand il faisait miroiter, devant nos yeux éblouis, les chiffres, habilement agencés, qu'il sait si bien manipuler. Mettons ses paroles en regard des faits, et jugeons de l'avenir par le passé.

Le 16 juin 1880 il nous disait en faisant son exposé budgétaire : (Hansard 1880, p. 470.)

“ Ainsi il appert par ce qui précède, que j'ai évalué le revenu de l'année prochaine, non compris le remboursement du prêt à l'École Normale Jacques-Cartier, à \$2,762,665.44 et les dépenses à \$2,891,002.68, laissant un déficit apparent de \$118,366.52, mais non compris l'intérêt des fonds en banque.

“ J'ai essayé de donner les chiffres au meilleur de mon jugement. Il est possible que j'aie fait une évaluation trop élevée des revenus, mais je ne le crois pas. Je puis faire erreur quant au montant des dépenses, mais mes chiffres dépassent même mes prévisions, et j'espère beaucoup pouvoir montrer à la fin de l'année, que j'ai donné de la marge pour la perception d'un surcroît de revenus et que mon évaluation des dépenses, loin d'être dépassée, ne sera pas atteinte. ”

Malgré ces belles espérances, malgré ces bonnes promesses, qu'est-il arrivé ? Les dépenses se sont élevées à \$3,570,070 au lieu de \$2,891,002 ; différence \$679,068, et le déficit RÉEL fut de \$442,139, au lieu du déficit APPARENT annoncé de \$118,366.

Il avait aussi promis que la législation ne coûterait que \$143,100 (p. 463), et elle a coûté \$202,100.23 ; il avait dit que le coût du gouvernement civil ne s'élèverait qu'à \$160,460 (p. 462), et il fut de \$178,406.58.

D'ailleurs, ce n'est que la répétition de ce que M. Robertson a fait de tout temps : tout promettre et ne rien tenir. En 1874 il voulait qu'il n'y eût jamais de déficit et promettait de résigner comme trésorier, le jour où le moindre déficit apparaîtrait à l'horizon de nos budgets.

Voici ses paroles : “ Je désire réitérer ici la déclaration que j'ai déjà faite devant la chambre, dans des circonstances antérieures, et je suis bien décidé à m'en tenir à ce que j'ai dit en acceptant la charge de trésorier, à savoir de tenir

nos dépenses annuelles dans les limites de nos revenus. J'ai réussi jusqu'à présent, et quand je ne pourrai plus réussir, quand je verrai que les demandes sur le trésor excéderont celles qui devraient être faites, qu'il n'y aura plus moyen d'y résister et que les revenus ne permettront pas ces demandes, ce jour-là la chambre sera informée du fait et je résignerai ma charge..... Je ne suis pas de ceux qui consentiront à laisser endetter notre province d'une manière désespérante, dans le but de plaire à n'importe quel homme, ou à n'importe quelle coterie. Je préfère me retirer de la vie publique, plutôt que de surcharger ceux qui viendront après nous, de taxes directes, même pour rencontrer des dépenses d'une importance majeure (Voyez nos discours de 1874, p. 40 et 41.)

J'ai fait ces remarques et rappelé ces déclarations pour vous permettre d'apprécier à leur juste valeur les promesses de M. Robertson qui veut vous faire voir dans le lointain un surplus qui se transformera, l'an prochain, en un déficit. J'ai voulu aussi vous démontrer l'absurdité de ce nouveau système de responsabilité, inauguré par le gouvernement actuel et qui consiste à condamner les actes de son parti, tout en y restant ; et à répudier certains hommes tout en les gardant comme collègues.

Ce système commode a permis à certains conservateurs de répudier M. Chapleau à Québec, tout en en faisant un ministre à Ottawa, et de le punir de sa mauvaise administration en lui donnant un salaire plus considérable et une position plus élevée ; de punir M. Mousseau, dont les fautes décourageaient les amis, en le nommant juge de la Cour Supérieure ; et de donner à son trésorier la présidence de la chambre, en récompense d'actes que l'on répudie, avec une vertueuse indignation.

Voilà le système de certains conservateurs ; avouons que s'il est commode, il n'est guère honorable ; et qu'il est contraire à toutes les traditions du régime parlementaire. Par ce moyen, le parti conservateur n'est plus un parti politique homogène, digne du respect public, ayant un programme défini et arrêté, et luttant pour le triomphe de certains principes. Ce n'est plus qu'une agglomération d'individus qui ont des opinions différentes et qui luttent pour garder le pouvoir, afin d'assurer le

triomphe de qu
détriment de l'in

Ce système est
tionnelle et le
placer le drapeau
d'une coterie et s
notre système po

L'hon. M. Chap
incontestables av
défendre ses amis
ponsabilité de leu
au gouvernement
la solidarité des
parti et, au lieu
dans le dos, il ré
et en pleine poit
étaient destinés.

LA VERTÉ

Après bien de
bien des hésitati
terfuges, nous
dans la voie des
est presque déses
moyen de cont
passé, si nous v

Le trésorier no
ses paroles sont
doute n'est plus

“ Il est éviden
nier, que nous
nées, dépensé
nous le permet
joint à la dette
de fer, est la cau
ciers actuels de
dent aussi que
cesser si nous v
à l'étranger, la
vance. Afin de
dans des conditi
l'imposition de
ramenant l'équi
et les dépenses
certaines rédu
C'est à la cham
prouver ou de
proposées. Si
vées, j'ai peur
province. Non
comme par le p
crédit et jeter
deux si lour
rieusement les
ceront nos con
refuge dans un
sont moins éle
continuer ainsi
branches de l
degré, que no

triomphe de quelques hommes, au détriment de l'intérêt public.

Ce système est une hérésie constitutionnelle et le maintenir c'est relancer le drapeau du parti par celui d'une coterie et saper dans sa base tout notre système politique.

L'hon. M. Chapleau, malgré ses fautes incontestables avait assez de cœur pour défendre ses amis. Il acceptait la responsabilité de leurs actes ; et, croyant au gouvernement de parti, il admettait la solidarité des membres d'un même parti et, au lieu de frapper ses amis dans le dos, il recevait généreusement, et en pleine poitrine, les coups qui leur étaient destinés.

LA VÉRITABLE SITUATION.

Après bien des tâtonnements, après bien des hésitations, après bien des subterfuges, nous sommes enfin entrés dans la voie des aveux. Notre position est presque désespérée, et il n'y a plus moyen de continuer, comme par le passé, si nous voulons éviter la ruine.

Le trésorier nous l'a dit l'autre jour ; ses paroles sont claires et précises ; le doute n'est plus possible.

« Il est évident, disait-il vendredi dernier, que nous avons, pendant des années, dépensé plus que nos revenus nous le permettaient, et que ce fait, joint à la dette créée pour les chemins de fer, est la cause des embarras financiers actuels de la province. Il est évident aussi que cet état de choses doit cesser si nous voulons maintenir ici et à l'étranger, la réputation de la province. Afin de ramener nos finances dans des conditions favorables et éviter l'imposition de nouvelles taxes, en ramenant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, on propose de faire certaines réductions dans les crédits. C'est à la chambre et au pays d'approuver ou de condamner les économies proposées. Si elles ne sont pas approuvées, j'ai peur pour l'avenir de cette province. Nous ne pouvons continuer, comme par le passé, sans affecter notre crédit et jeter sur le peuple des fardeaux si lourds qu'ils retarderont sérieusement les progrès du pays et forceront nos concitoyens à chercher un refuge dans un autre pays où les taxes sont moins élevées ; nous ne pouvons continuer ainsi sans paralyser toutes les branches de nos industries, à un tel degré, que nous ruinerons plusieurs

classes pauvres et deviendrons la risée des autres provinces. On dira que nous sommes incapables de nous gouverner nous-mêmes, et que nous empruntons avec l'intention malhonnête de ne pas payer et que nous contractons des obligations que nous ne pouvons remplir. »

« Nous pourrions rencontrer nos dépenses, mêmes si elles sont maintenues au chiffre des années passées, et faire face à toutes nos obligations, si la chambre et le pays veulent consentir à une taxe additionnelle. Si le peuple est disposé à accorder une taxe foncière, à tant de l'arpent, ou suivant l'évaluation constatée par les rôles des municipalités ou une taxe sur le revenu, ou par tout autre moyen qui nous permettra de prélever assez d'argent sur le peuple, d'une manière directe, pour rencontrer les dépenses, la chose est possible ; mais tout le monde peut voir et dire d'avance le résultat de ce procédé.

Voilà donc la réalité ; voilà le résultat des extravagances de nos adversaires politiques. Cette réalité et ce résultat, l'honorable M. Robertson nous les a fait connaître avec une franchise qui lui fait honneur et dont je le félicite cordialement. Il était temps vraiment que ces révélations fussent faites au pays et c'est une satisfaction pour nous, libéraux, d'entendre un trésorier conservateur, admettre devant tout le pays, et d'une manière officielle, que nous avons raison de nous plaindre du chiffre élevé des dépenses publiques, et d'annoncer que la taxe directe serait la conséquence inévitable des folies administratives.

Mais en faisant ce pénible aveu, que l'imminence du danger seule a pu lui arracher, le trésorier nous a demandé, dans un mouvement de patriotisme intéressé, de ne pas rechercher les auteurs de ce triste état de chose, de nous contenter d'indiquer le remède après avoir constaté le mal, sans fouiller dans l'histoire du passé pour donner à chacun sa part de responsabilité.

Je regrette de ne pouvoir me rendre à ce désir ; ce serait très agréable pour moi si je le pouvais ; mais je ne le puis et ne le dois pas. Ce ne serait pas un acte de générosité que je ferais en me rendant à ce désir, mais bien un acte de folie. Je ne veux pas devenir ridicule à ce point là. Ce serait injuste à l'égard du pays, et à l'égard de mes amis. A l'égard de mes amis qui ont tant fait pour empêcher le

résultat que nous déplorons ; à l'égard du pays qui, pour appliquer un remède énergique au mal dont il souffre, a besoin d'en connaître exactement la cause véritable. Car pour guérir il faut faire cesser la cause du mal ; et cette cause doit être indiquée au risque de déplaire au malade, et aux charlatans qui l'ont mis sur le bord de la tombe.

A QUI LA RESPONSABILITE.

Constatons d'abord que sur les dix-sept ans bientôt que nous avons passés dans la confédération, les conservateurs ont été tout le temps au pouvoir, moins dix-huit mois ; et que jusqu'en 1874, nous avons eu des surplus. C'est de cette époque que datent nos malheurs ; et c'est à cette époque que fut inaugurée la politique imprudente qui, non-seulement a englouti \$1,523,222 de surplus accumulés, mais qui encore a créé une dette de plus de vingt millions, causé des déficits pour plus de deux millions, nous a imposé un intérêt annuel d'un million, à prendre sur le plus clair de nos revenus, et nous a mis en face de la taxe directe dont le spectre nous a été montré l'autre jour.

Le parti conservateur a hésité avant d'accepter cette politique que lui soumettait l'honorable M. de Boucherville ; avec les meilleures intentions, j'en suis convaincu ; et avec une honnêteté de convictions que ses adversaires les plus acharnés se plaisent à lui reconnaître.

La Minerve, l'organe de M. Chapleau, dénonça cette politique comme dangereuse, mais la majorité l'accepta, quoique avec répugnance, et l'imposa au pays. L'on se rappelle le protêt de l'honorable M. Joly, il fut ferme et énergique, indiquant la taxe directe comme le résultat fatal de l'entreprise audacieuse que l'on faisait, mais il fut inutile : il fallait s'endetter et se donner des déficits. Voici les termes mêmes de ce protêt que les honorables MM. Robertson et Taillon ont repoussé :

“ Dans l'opinion de cette chambre la politique du gouvernement, sur les chemins de fer doit inévitablement plonger la province dans les plus sérieuses difficultés, et avant longtemps elle conduira à la taxe directe et à la ruine de la province. ” (Journaux Ass. Lég. 75, p. 119).

Le premier ministre actuel, l'hon. M. Ross et le trésorier actuel, l'hon. M. Robertson, étaient alors collègues de

M. de Boucherville ; ils sont donc responsables au premier chef, et de la politique inaugurée à cette époque et des conséquences qu'elle a engendrées. En effet, entré dans le ministère de Boucherville, le 27 janvier 1876, M. Ross y est resté jusqu'au 2 mars 1878 ; et, quant à M. Robertson, il fut appelé dès l'origine de ce gouvernement, le 22 septembre 1874 à en être le trésorier, et c'est lui qui a négocié en 1874 le premier emprunt de la province, fait uniquement pour mettre cette politique à exécution. Dès lors les déficits commencèrent et furent de \$67,909, en 1874-75, de \$14,898 en 1875-76, et de \$81,035 en 1876-77. Lors du renvoi d'office de M. de Boucherville le chiffre en était porté à \$885,514, c'est-à-dire au chiffre le plus élevé, à part celui de cette année.

Avant 1874 les dépenses étaient restées au-dessous de deux millions ; dès lors elles commencèrent à dépasser ce chiffre et en 1878, quand M. Ross cessa d'être ministre, elles étaient déjà à \$2,711,838. Et qu'on ne prétende pas que c'était dû uniquement à l'intérêt de la dette, car, outre que ce ne serait pas une excuse, ce n'est pas exact. En effet, M. de Boucherville prit les dépenses \$1,924,985 en 1874 et les laissa en 1878 à \$2,711,838 ; ce qui accuse une augmentation de \$786,853, or comme l'intérêt de la dette n'était alors que de \$482,661.92, il est constant que le ministère dont M. Ross faisait partie, avait augmenté les dépenses ordinaires de \$304,192 en trois ans et cinq mois.

Quant à M. Robertson, son dossier est encore moins favorable. Il a été trésorier de la Province du 25 octobre 1869 au mois de septembre 1874 ; et il prit les dépenses à \$1,325,238 et les laissa, lors du scandale des Tanneries, à \$1,731,838, ce qui accuse une augmentation, en quatre ans et sans un centin d'intérêt à payer, de \$406,600. Quelques jours plus tard il rentra au Trésor et n'en sortit que le 20 juillet 1876. Il a donc contrôlé les finances de 1869 à 1876, c'est-à-dire pendant 7 ans. Or, quand il résigna, en 1876, les dépenses étaient de \$2,355,050 ou de \$623,212 de plus qu'à son entrée au bureau du trésor ; et si vous retranchez de ce chiffre les \$254,461 payées pour intérêt en 1876, en exécution de la politique nouvelle et dont M. Robertson est directement responsable, il reste encore à sa charge une augmentation de \$368,751

pour dépenses obligées.

Si vous ajoutez la mauvaise administration de nature comme sincère la Robertson pour grave qu'il est un politique qui nous actuels, vous o pour quoi il nous de fermer les yeux gnorer les coupables.

Non seulement cette politique, s'abandonner et tournerait mal. tions anticipées qu'il a pris en 18

“ Le total de la tique va faire ce si tous les chem truits, sera d'env Comme je l'ai consentirai pas que la province. Nous ne devons ne veux pas, qui obligera la à la taxe direc dépenses du g l'intérêt sur not dans le moment rité personnelle vaincu que le p admettra bien que je fais. ” (V p. 38)

Voilà qui est SIX MILLIONS DE se trompe. No lions et le br trésorier de l dans de telles puté de Sherbu qui ne sont plu de tous les pé droit vient-il n de candeur qu vacances des excessives don A l'entendre rier économie p comprendre à écouté, le pay si tel est le ca n'a-t-il pas dé est il resté a accepté leurs cherché à es

pour dépenses ordinaires et contrôlables.

Si vous ajoutez à ces actes de mauvaise administration, et qui ne sont guère de nature à vous faire accepter comme sincère la dévotion subite de M. Robertson pour l'économie, le fait très grave qu'il est un des inventeurs de la politique qui nous a doté des embarras actuels, vous comprendrez facilement pourquoi il nous demandait l'autre jour de fermer les yeux sur le passé et d'ignorer les coupables.

Non seulement il est responsable de cette politique, mais il s'est engagé à s'abandonner et à la répudier dès qu'elle tournerait mal. Ecoutez ses protestations anticipées et les engagements qu'il a pris en 1875 :

"Le total de la dette que cette politique va faire contracter à la province, si tous les chemins de fer sont construits, sera d'environ six millions en tout. Comme je l'ai souvent déclaré, je ne consentirai pas à aller au-delà de ce que la province peut supporter..... Nous ne devons pas, et pour ma part je ne veux pas, endosser une politique qui obligera la législature de recourir à la taxe directe, pour rencontrer les dépenses du gouvernement, ou payer l'intérêt sur notre dette. Et bien que, dans le moment, je mets ma popularité personnelle en danger, je suis convaincu que le peuple de cette province admettra bientôt la prudence de ce que je fais." (Vide son discours de 1875 p. 38)

Voilà qui est bien clair : pas plus de six millions de dettes ! Il résignera s'il se trompe. Nous dépassons vingt millions et le brave homme est encore le trésorier de la province !!! Et c'est dans de telles circonstances que le député de Sherbrooke veut il faire de ceux qui ne sont plus ici les bouc-émissaires de tous les péchés du parti ? De quel droit vient-il nous parler, avec cet air de candeur qui le caractérise, des extravagances des autres, des dépenses excessives dont il n'est pas responsable ? A l'entendre il a toujours été le trésorier économe par excellence, et il laisse comprendre à son parti que, s'il l'eût écouté, le pays ne serait pas ruiné. Mais si tel est le cas, pourquoi l'hon. député n'a-t-il pas dénoncé ses amis ; pourquoi est-il resté avec eux ? Pourquoi a-t-il accepté leurs faveurs et a-t-il toujours cherché à en recevoir de nouvelles ?

Pourquoi n'a-t-il pas résigné comme il l'avait solennellement promis ?.....

Soyons de bon compte ; et que l'hon. M. Robertson porte la responsabilité de ce qui est arrivé ; il est le principal coupable, c'est lui qui a dirigé les finances, pour son parti, presque tout le temps, et si ce parti a été entraîné à des excès et si le lui doit largement ; et ayant eu les profits et les honneurs, avec les autres chefs, il doit les suivre dans la disgrâce et subir avec eux la même condamnation. Vouloir échapper, dans les circonstances, à la responsabilité de ce qui arrive, ce n'est de la part du Trésorier, ni digne, ni courageux.

Durant tout ce temps là, monsieur, les hommes prudents, justement émus des dangers que nous bravions fesaient entendre le cri d'alarme, et nous, les libéraux, nous supplions les ministres conservateurs de cesser ces extravagances et de revenir à un régime plus en rapport avec nos ressources.

Tous nos efforts ont été vains, toutes nos supplications ont été inutiles, et on nous traitait de visionnaires, d'ennemis de la province et de charlatans politiques.

LE MINISTÈRE JOLY.

En 1878 quand M. Joly se mit à l'œuvre, en homme de cœur et en patriote dévoué, pour diminuer les dépenses et prévenir la taxe directe qui nous menaçait, il fut traqué comme un criminel, dénoncé comme un ennemi public et colonnié par des gens que l'esprit de parti aveuglait.

Le programme du gouvernement Joly fut mis devant le pays le 23 mars 1878 ; et en voici les principales parties :

"La carrière de l'ancien gouvernement s'est trouvée interrompue au moment où, pour retarder la banqueroute, sa son extravagance avait rendue inévitable, il avait recouru à la taxe directe, sans même essayer, de l'éviter au moyen d'une sage économie ; loin de là les dépenses du gouvernement augmentaient régulièrement d'année en année, tandis que notre principale source de revenu, les bois et forêts, s'épuisait.

"Pour se tirer d'embarras, les anciens ministres ont forcé la chambre à passer une loi inconstitutionnelle, qui avait pour but de priver une portion considérable des citoyens de la province

de la protection des cours de justice ; ils ont voulu se substituer aux tribunaux et s'ériger en juges, dans leur propre cause.

“ Ne voulant pas réduire les dépenses, ils se sont trouvés dans la nécessité d'imposer des taxes directes. Leur loi de cette année que nous avons arrêtée à temps, n'était qu'un commencement ; elle ouvrait la porte aux taxes de tous genres qui, jusqu'à ce jour, sont heureusement demeurées inconnues aux habitants de notre province.

“ Le huit mars courant nous avons fait connaître notre programme à la chambre, en peu de mots. Je le répète encore ici dans les mêmes termes.

“ Le nouveau cabinet déclare qu'il abandonnera le bill qui a pour but l'imposition de nouvelles taxes ; il se propose de faire face aux obligations de la province, et d'exécuter les entreprises à l'accomplissement desquelles la foi publique est engagée, par un système d'économie et de retranchement qui exemptera le peuple de l'imposition de nouveaux fardeaux.

“ Nos adversaires ne voyaient qu'un moyen de réparer les fautes qu'ils ont commises pendant leur longue administration : la TAXE DIRECTE. Nous voyons un autre moyen, que nous sommes décidés à adopter : L'ECONOMIE. C'est à la province à choisir entre les deux.”

Et ce document, monsieur, portait la signature d'une homme qui est passé à travers, et est sorti comme un honnête homme, de nos luttes politiques, toujours si violentes, et qui scouille les plus belles réputations. Et aujourd'hui, comme toujours, après vingt ans de luttes et de revers politiques, il a la vénération de ses amis et le respect de ses adversaires comme récompense d'une vie honorable. Tout le monde a deviné qu'il s'agit de l'honorable M. Joly, auteur de ce programme et digne chef du ministère qui a cherché loyalement à le mettre à exécution.

Ceux de mes collègues actuels qui étaient ici en 1878 se rappellent encore, j'en suis convaincu, les déclarations de feu M. Bachand, alors trésorier de la Province, lorsque, épuisé par la maladie qui l'a enlevé si tôt à ses amis et au pays, il disait :

“ Le gouvernement, en prenant la direction des affaires, s'est engagé à remplir toutes les obligations légitimes de la province, au moyen d'un système

d'économie et de retranchement, bien appliqué, et sans recourir à la taxe directe. La tâche du ministère est aussi difficile qu'importante, car il s'est glissé des abus considérables dans l'administration de la chose publique, et nous aurons beaucoup d'obstacles à renverser pour détruire ces abus et remédier aux maux qui existent ?

En 1879, l'honorable M. Langelier, que les citoyens de Québec viennent d'honorer de nouveau de leur confiance, en l'élevant pour la seconde fois au poste important de premier magistrat de la capitale provinciale, répondant aux observations de l'honorable député de Sherbrooke, faites à l'occasion de l'exposé financier, disait :

“ Il n'y a pas lieu de parler de la nécessité d'imposer de nouvelles taxes comme le prétend l'honorable député de Sherbrooke ; avec de l'économie, de la sagesse et du soin dans l'administration des affaires de la province, nous pouvons espérer que dans un avenir très rapproché, l'état de nos finances nous permettra de mieux doter l'éducation et les institutions de bienfaisance, d'aider l'agriculture et la colonisation d'une manière efficace, et de développer les ressources de la province pour lui faire atteindre la position à laquelle elle a droit de prétendre dans la confédération.”

Voilà quelle était la politique du ministère Joly. Cette politique accueillie avec faveur par le peuple de cette province, et sanctionnée par la majorité de cette chambre, fut repoussée par le conseil législatif à la demande de l'honorable M. Ross, Premier Ministre actuel, et finit par échouer complètement, grâce à la trahison de quelques individus, que l'opinion publique a déjà flétris, et que l'histoire mettra au nombre de ceux qui ont perdu tout droit à l'estime publique.

Malgré l'opposition la plus acharnée qui ait jamais été faite à un gouvernement, le ministère Joly avait réussi à économiser, sur les dépenses ordinaires, une somme de \$270,000. Le fait fut admis par l'honorable M. Church, dans le temps, lorsqu'il déclara que les dépenses générales de M. Joly avaient été moindres que les siennes de \$30,000. Or comme dans ces dépenses générales se trouvaient comprises \$246,000 de plus que l'année précédente pour fonds d'amortissement et intérêts, que M. Church avait oublié de payer, il est cons-

tant que, malgré
tiques du député
couronnés de suc

Toute la quest
époque, comme
si, en pratiquant
mie, on pouvait g
de nouvelles taxe
disaient oui et
saient non. C'éta
cation entre les
telle de le nier ; l
prouver.

Nous venons d
gramme Joly ; r
roles de M. Ro
que le sien était

“ L'Honorable
le public pendan
lui assurant qu
n'y aura pas de t
nécessité pour
par quelques m
avec d'autres for
penables du pay
pas durer longt
257.)

“ Si nous trou
dire que c'est le
n'est pas suffisan
rêts et les dép
l'administration
ques, alors nous
sérieusement à
et à diminuer r

“ Je regrette
présente positio
seule méthode
à suivre est de
la province not
DE LUT DEMAN
L'AMELIORER.”

Voilà qui est
ne suffisait pas
de nouvelles ta
nous payons \$
térêt de la dett
sont augment
vient de nous
politique qu'il
d'énergie en 18

La chambre
cécrité et lui ac
les circonstanc

A tout événe
gouvernement
tâche qu'il av
grande partie
qui, au conseil
gie digne d'un

tant que, malgré tout, les efforts patriotiques du député de Lotbinière furent couronnés de succès.

Toute la question était donc, à cette époque, comme aujourd'hui, de savoir si, en pratiquant la plus stricte économie, on pouvait gouverner sans imposer de nouvelles taxes. Alors les libéraux disaient oui et les conservateurs disaient non. C'était la ligne de démarcation entre les deux partis ; c'est inutile de le nier ; l'histoire est là pour le prouver.

Nous venons de voir quel était le programme Joly ; rappelons quelques paroles de M. Robertson pour prouver que le sien était la taxe directe.

“ L'Honorable Trésorier peut amuser le public pendant quelque temps, en lui assurant qu'il va économiser, qu'il n'y aura pas de taxe, qu'il n'y a aucune nécessité pour cela, qu'il pourvoiera par quelques moyens mystérieux ou avec d'autres fonds aux dépenses indispensables du pays. Mais ceci ne peut pas durer longtemps. (Hansard 79 p. 257.)

“ Si nous trouvons, et je suis fâché de dire que c'est le cas, que notre revenu n'est pas suffisant pour payer les intérêts et les dépenses nécessaires pour l'administration de nos affaires publiques, alors nous devons nous appliquer sérieusement à augmenter notre revenu et à diminuer nos dépenses. (do p. 259.)

“ Je regrette profondément notre présente position financière, mais la seule méthode honnête et infaillible à suivre est de montrer au peuple de la province notre véritable situation et de lui demander du secours pour l'améliorer. ” (do p. 259.)

Voilà qui est bien clair ; l'économie ne suffisait pas à cette époque ; il fallait de nouvelles taxes. Et aujourd'hui que nous payons \$600,000 de plus pour l'intérêt de la dette et que tous les salaires sont augmentés, l'honorable trésorier vient de nous annoncer qu'il adopte la politique qu'il a condamnée avec tant d'énergie en 1879.

La chambre peut elle croire à sa sincérité et lui accorder sa confiance, dans les circonstances ?

A tout événement rappelons que si le gouvernement Joly a succombé à la tâche qu'il avait entreprise, c'est du, en grande partie, à l'honorable M. Ross, qui, au conseil législatif, avec une énergie digne d'une meilleure cause, rendit

inutiles les efforts honnêtement faits par l'honorable M. Joly, pour sauver la province de la taxe dont elle était alors et dont elle est encore menacée.

L'HON. M. LETELLIER.

Permettez-moi, avant de passer à un autre sujet, de rendre hommage ici à la mémoire d'un homme qui est mort victime de son dévouement à la chose publique, et dont les sages prévisions auraient sauvé la province des embarras actuels, si ses conseils eussent été suivis.

Le 1er mars 1878, l'hon. M. Letellier écrivait à son premier ministre ce qui suit :

“ De temps à autre, depuis la dernière session de la législature, le lieutenant-gouverneur a attiré l'attention du premier ministre sur plusieurs sujets se rapportant aux intérêts de la province de Québec, entre autres :

“ 1. Sur les dépenses énormes occasionnées par des subsides très considérables à plusieurs chemins de fer, alors que la province était chargée de la construction de la grande voie ferrée de Québec à Ottawa, laquelle devait primer les autres ; et cela lorsque l'état de nos finances nous forçait à des emprunts disproportionnés avec nos revenus.

“ 2. Sur la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la législation, au lieu de recourir à des impôts nouveaux en vue d'éviter des embarras financiers.

“ Le lieutenant-gouverneur exprime aussi, quoique à regret, à M. le premier, que les ordres passés en conseil pour l'augmentation des salaires des employés du service civil lui semblaient inopportuns dans un temps où le gouvernement contractait à la banque de Montréal un emprunt d'un demi-million, avec la condition de porter cet emprunt à \$1,000,000 à un intérêt de 7 p. c. ; et, de fait, aujourd'hui même (1er mars), le lieutenant-gouverneur est obligé de permettre qu'un ordre en conseil soit passé pour procurer au gouvernement le demi-million ; sans quoi le gouvernement serait dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations, ainsi que me l'a fait observer aujourd'hui l'honorable trésorier provincial par ordre du premier ministre.

“ Monsieur le premier ne fit point connaître alors, ni depuis, au lieutenant-gouverneur, que le gouvernement

était dans un état de pénurie qui nécessiterait une législation spéciale pour augmenter les impôts publics.

"C'est pourquoi le lieutenant-gouverneur a dit et répété ces choses au premier ministre, et qu'il croit devoir les consigner ici, afin qu'elles servent de mémoire pour lui-même et pour M. le premier."

Je ne rappelle pas ce document pour faire des récriminations contre l'hon. M. de Boucherville et ses collègues, pour lesquels j'ai beaucoup de respect, mais uniquement pour permettre à chacun de nous de prendre loyalement sa part de responsabilité dans ce qui arrive.

M. Letellier a succombé sous la force des coups qui lui ont été portés; et ceux qui ont le plus contribué à le faire chasser de Spencer-Wood et qui ont provoqué sa mort prématurée, sont forcés aujourd'hui d'admettre que cet homme d'état distingué avait raison de dénoncer les dépenses extravagantes de cette époque.

Le parti libéral pleure encore ce grand citoyen; mais leur douleur est quelque peu soulagée aujourd'hui, à la pensée que ses adversaires reconnaissent la sagesse de ses vues, en adoptant sa politique, cinq ans plus tard. O grand patriote! repose en paix dans ta tombe vénéral; ta mémoire est vengée!!

MINISTÈRE CHAPLEAU.

On peut dire que c'est l'honorable M. Ross qui a placé M. Chapleau au pouvoir, car sans le refus des subsides par le Conseil législatif, les députés de Brôme et de Gaspé ne se seraient pas donné le baiser de paix pour escalader le pouvoir, et leur fameuse motion de conciliation n'aurait pas vu le jour.

M. Ross donna donc le pouvoir à M. Chapleau. La trahison engendre l'extravagance et les succès dus aux trahis coûtent toujours très cher. A peine M. Chapleau était-il au pouvoir, avec son trésorier modèle, M. Robertson, que le nombre des employés fut augmenté partout; les salaires furent élevés, les dépenses devinrent alarmantes; et en trois ans de temps nous eûmes un million et demi de déficit, le chemin de fer fut vendu à vil prix et on emprunta sept millions pour payer toutes ces criminelles extravagances.

Durant tout ce temps là, nous protestions, nous sollicitions des réformes,

demandions à nos collègues, les députés, de mettre un terme à ce régime ruineux, de cesser d'emprunter, de renvoyer les employés incapables et ceux dont les services n'étaient pas indispensables, et de gouverner avec économie; tout fut inutile: il y avait bombance générale, le pays était en liesse et nous n'étions que des prophètes de malheur, dignes tout au plus de la pitié publique, mais indignes de diriger les affaires d'un pays aussi intelligent que le nôtre.

Et M. Chapleau avait alors, comme collègues, l'honorable M. Ross, le premier ministre actuel, l'honorable M. Robertson, le trésorier actuel, l'honorable M. Lynch, le ministre des terres de la couronne actuel, et enfin, *the last but not the least*, l'honorable M. Flynn, le ministre des chemins de fer actuel. Quatre sur six! oui, quatre des anciens administrateurs, quatre de ces hommes habiles qui ne voyaient pas l'abîme dans lequel ils précipitaient le pays; quatre de ces hommes prudents, qui commettaient des extravagances inouïes, et entassaient déficit sur déficit, dette sur dette, ruine sur ruine.

Enfin, quand M. Chapleau eut mis le comble à la mesure, quand il eut disposé de tout notre actif, il nous légua un million et demi de déficit et sept millions de dettes nouvelles, et partit pour un autre champ plus vaste et plus digne de son talent.

MINISTÈRE MOUSSEAU.

Alors Ottawa, toujours soucieux de nos intérêts, nous envoya, dans sa sollicitude toute paternelle, un sauveur en la personne de M. Mousseau. Venant comme le Messie pour sauver Israël, et, cachant une énergie indomptable sous les apparences d'une grande bonhomie, il se mit à l'œuvre avec une prodigieuse activité. Pour mieux rétablir l'équilibre dans nos finances, il augmenta tous les salaires afin d'avoir le plaisir de les diminuer plus tard; pour nous prouver qu'il allait payer notre dette, il en fit une nouvelle; et enfin, pour qu'il n'y eût pas de doute sur ses intentions, il créa une commission qui devait diminuer les salaires que son créateur venait d'augmenter; qui devait faire rapport au bout de deux ou trois mois et dont le rapport est encore invisible, après quinze mois; et qui ne devait nous coûter que quelques centaines de mil-

lions, et qui a coûté dix milles piastres.

Quand M. par ses malades par ses extravagances restait plus d'un an, qu'il se vit dans le besoin de contrer cette trompée, et de ses amis, de banc judiciaire la blancheur indique les gr

Et aujourd'hui les conservateurs épuisés; mais d'admettre que tout compromettre à nous sauver le pays l'impudence, messieurs ont de dignité et

On nous de patriote que sur leur jour. A nos adversaires aux appels que et maintes fois

Le 2 juin cette chambre "Notre dette quinze millions d'amortissement le subsides s'élèvent à allons-nous p l'oublions 1000 de revenus devoir augmenté à \$2 leveront à \$ prendre les déficit? Il e coup d'œil à équilibrer sources que est. Pour diminuer le

Voulez-vous ment ces l'honorable "Il ne faut dit-il, et lui de tout et sard 80, p.

Mes collègues les plus me rendront

tres, et qui a déjà englouti au-d là de dix milles piastres.

Quand M. Mousseau eut tout gâté par ses maladresses, tout compromis par ses extravagances ; quand il ne lui restait plus de faute à commettre et qu'il se vit dans l'impossibilité de rencontrer cette chambre qu'il avait tant trompée, et de braver l'indignation de ses amis, de la confiance desquels il avait tant abusé, il se réfugia sur le banc judiciaire, sous l'hermine dont la blancheur représente la pureté et indique les grandes vertus.

Et aujourd'hui, après que les ministres conservateurs ont tout ruiné, tout épuisé ; maintenant qu'ils sont forcés d'admettre que leur administration a tout compromis, ils viennent nous demander à nous de les aider, non pas à sauver le pays mais à les maintenir au pouvoir. Vraiment, c'est le comble de l'impudence, et il est évident que ces messieurs ont perdu tout sentiment de dignité et de convenance.

On nous demande d'écouter l'appel patriotique que faisait le tréscrier l'autre jour. A mon tour je demanderai à mes adversaires s'ils ont jamais répondu aux appels que je leur ai faits en maintes et maintes circonstances ?

Le 2 juin 1880, je leur disais, dans cette chambre, (Hansard p. 319) : " Notre dette, à l'heure qu'il est, est de quinze millions et l'intérêt et le fonds d'amortissement absorbent entièrement le subside fédéral. Les autres dépenses s'élèvent à \$1,900,000 par année. Où allons-nous prendre ces \$1,900,000 ? Ne l'oublions pas, nous avons \$2,500,000 de revenus, qui ne semblent pas devoir augmenter et nos dépenses s'élèvent à \$2,750,000 : demain elles s'élèveront à \$3,000,000. Où allons-nous prendre les ressources pour couvrir le déficit ? Il est évident par ce simple coup d'œil que nous ne pouvons réussir à équilibrer notre budget avec les ressources que nous avons à l'heure qu'il est. Pour rétablir cet équilibre il faut diminuer les dépenses.....

Voulez-vous savoir, Monsieur, comment ces paroles furent reçues par l'honorable M. Taillon ?

" Il ne faut pas soulever le peuple, dit-il, et lui parler d'économie à propos de tout et à propos de rien..... (Hansard 80, p. 354.)

Mes collègues, et même mes adversaires les plus acharnés en cette Chambre, me rendront le témoignage, j'ai assez de

confiance dans leur esprit de justice pour le croire, que j'ai lutté avec énergie, pendant toute la dernière session pour empêcher les extravagances de M. Mousseau et prévenir les malheurs dont le pays était de plus en plus menacé. Ce n'est pas trop exiger de mes adversaires, que de leur demander d'admettre que je me suis imposé une tâche bien ingrate, que peu d'hommes auraient osé entreprendre ; si le vote de la chambre était toujours contre moi, ses sympathies étaient quelque fois pour moi, et n'eussent été les promesses solennelles de M. Mousseau de tout réparer durant la vacance, la majorité m'aurait donné raison dans plusieurs circonstances.

Et aujourd'hui cette chambre ne peut me refuser cette justice ; aucune des promesses de la dernière session n'est remplie ; le ministère que j'accusais s'est avoué coupable ; et le nouveau, celui qui vient encore pour nous sauver, avec les mêmes hommes qui nous ont ruinés, avec les mêmes moyens qui ont tout perdu dans le passé, admet que j'ai eu raison avec mes amis de pousser le cri d'alarme, que la tempête annoncée par notre vigilance est arrivée ; et que le seul moyen de sauver le navire, c'est de jeter pardessus bord la moitié de l'équipage, afin de l'alléger et de l'empêcher de sombrer.

La chambre, éclairée par les événements, éditée par la conduite du chef conservateur, sera-t-elle maintenant moins aveugle sur leur conduite, et plus juste à mon égard.

Le temps le dira, mais quels que soient les d boires qui me sont destinés, je ferai la lutte énergiquement, restant dans mon rôle de chef de l'opposition, attendant les mesures du gouvernement pour les juger ; approuvant le bien, condamnant le mal, et laissant aux ministres la responsabilité de la situation qu'ils ont créée.

CONCLUSION.

Voilà ce que j'avais à dire sur la situation financière du pays et sur sa signification politique. Je me résume en concluant : 1o. Que cette situation est des plus critiques ; 2o. Que les promesses ne suffisent plus, mais qu'il faut des actes énergiques et des mesures pratiques ; 3o. Que les ministres actuels sont responsables de ce qui arrive ; 4o. Que nous ne pouvons l' laisser à leur

insouciance et à l'arbitraire de leur volonté l'application des mesures d'économie que la situation exige ; 6o. Que nous devons exiger que ces mesures nous soient soumises immédiatement, afin de juger de leur efficacité et décider si nous pouvons en confier l'exécution à ces ministres qui nous ont tant trompés dans le passé.

En conséquence, M. l'Orateur, je vous remets la proposition suivante qui exprime, j'en suis convaincu, les sentiments de tout le pays.

“Que tous les mots après “que” soient retranchés et remplacés par les suivants :

“ Cette chambre est prête à voter les subides à Sa Majesté, mais regrette que les promesses d'économie, faites à la dernière session, n'aient pas été réalisées durant la vacance ;

“ Que l'état alarmant des finances de la province cause de légitimes inquiétudes au peuple ;

“ Que le ministère actuel aurait dû, dès les premiers jours de la session, soumettre des mesures pratiques et

propres à faire cesser les déficits qui s'accroissent depuis quelques années ;

“ Que les promesses d'économie faites par le trésorier, sont trop vagues ne peuvent rassurer l'opinion publique, et ne donne pas de garanties suffisantes que l'équilibre sera rétabli entre les recettes et les dépenses ;

“ Qu'il n serait pas sage dans les circonstances, et avec la triste expérience du passé, de laisser entièrement à l'arbitraire des ministres les détails des économies considérables que la situation exige ;

“ Que c'est le devoir du gouvernement de soumettre des mesures servant de bases à ces économies, ainsi que les noms des employés qui seront congédiés, en détails des diminutions de salaire que l'on se propose de faire, afin de permettre à la chambre de voir si les réformes projetées seront satisfaisantes et justes ; et si les ministres, donnant l'exemple du patriotisme, assumeront leur part légitime des sacrifices, imposés aux membres des deux branches de la législature, aux employés publics et aux institutions de charité.”

